



Chapitre I: Origine du projet

- La loi sur les compétences municipales, Section II « Énergie », article 111 « Toute municipalité régionale de comté peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique ».
- Barrage de St-Ours/St-Roch sur la rivière Richelieu.
 (Prix de 6,5¢/kWh).
- Les démarches au MRN, un fonctionnaire a avisé la MRC qu'un appel d'offres éolien communautaire était en gestation. (Prix de 9,5¢/kWh).

Chapitre II: Appel d'offres d'HQ

- Lancement de l'appel d'offres HQ 30 avril 2009
- Prix est fixé à 12.5¢/kWh.
- Principales conditions de l'appel d'offres :
 - Décider le pourcentage de communautaire;
 - Installer un mât anémométrique (minimum 8 mois de mesures incluant 1^{er} décembre au 31 mars);
 - Entente avec un turbinier reconnu par HQ;
 - Avoir signé au moins 60% des contrats « octroi d'option » avec les agriculteurs.

Chapitre II: Appel d'offres d'HQ (suite)

- Cheminement des maires de la MRC:
 - Juin 2009, installation du mat anémométrique;
 - Décision de présenter une offre 100% communautaire;
 - Lancer un AO pour s'adjoindre un directeur de projet;
 - Créer une société en commandite;
 - Lancer un AO pour retenir un turbiner.
- Une des embuches bureaucratique:
 - Désignation d'un turbinier.
- Principaux critères de négociations:
 - La disponibilité d'une turbine pour vent moyen;
 - Le prix et les garanties;
 - Le respect des règles régissant les contrats municipaux;
 - Le poids de l'ensemble (Tube, nacelle, moyeu et pales).

Chapitre II: Appel d'offres d'HQ (suite)

- L'éolienne retenue REpower:
 - MM92, pour 92m de diamètre;
 - Hauteur au moyeu: 80m;
 - Capacité: 2,05MW;
 - 12 éoliennes pour une capacité totale de 24,6MW.
- Résumé des études de faisabilité:
 - Mise en service prévue en 2014;
 - Budget en dollars 2010, IPC 2% par année;
 - Coût du projet 51,9M\$;
 - Revenu anticipé 173M\$;
 - Redevances aux agriculteurs et municipalités réceptrices 10,2M\$;
 - Profits pour la MRC 31,9M\$;
 - Mise de fonds prévue de la MRC: 17,7M\$ par règlement d'emprunt.

Chapitre III: Planification du projet

- Dépôt de l'offre 6 juillet 2010.
- Acceptation de l'offre par HQ 20 décembre 2010.
- Mise en service prévue 1^{er} décembre 2015.
- Création de la SEC «Parc éolien Pierre-De Saurel».
- Négociation du contrat avec HQ et signature le 17 mai 2011 (prévue 25 février 2011) « ...faute de quoi la présente acceptation sera nulle et non avenue ».

Chapitre III: Planification du projet (suite)

- L'appel d'offres de Parc pour la direction de projet mars 2012.
- Octroi du mandat aux consultants pour l'ingénierie en décembre 2012, alors que la planification originale prévoyait cet octroi en décembre 2011. (un an de retard)
- Dépôt de l'étude d'impact en juillet 2013, première série de questions en octobre 2013, réponse en novembre et deuxième série en février 2014, réponses en février. Finalement l'admissibilité du projet est prononcée au début de mars 2014.
- Audiences du BAPE en mai, juin et dépôt du rapport en septembre 2014.

Chapitre III: Planification du projet (suite)

- Dépôt de la demande de dérogation provisoire pour 25 ans à la CPTAQ en novembre 2013.
- Une décision préliminaire positive est prononcée en août 2014.
- Des opposants demandent des audiences, fixées en février 2015. La décision finale, toujours favorable, en juillet, soit quelques 20 mois plus tard!!
- Décret gouvernemental novembre 2015.
- Obtention du Certificat d'autorisation (CA) janvier 2016.

Chapitre III: Planification du projet (suite)

- Confirmation du financement avec Desjardins février 2016.
- Appel d'offres construction avec pré-qualification des entrepreneurs.
- Appel d'offres pour l'entretien et l'opération du parc année 3 à 10.
- Divers appel d'offres: Arpentage, calcul de prédiction de production, Assurances, Faune et Flore....
- Ordre de débuter la fabrication des éoliennes en Allemagne et les travaux sur le site à la mi-février 2016 pour une mise en service en décembre 2016, soit un an de retard en fonction du contrat d'HQ.
- Changement important au projet: 80 vs 100m, revenus 15,7M\$, budget 70,6M\$.

Chapitre IV: Construction

- Présentation du vidéo qui résume la construction du Parc en 7 minutes. Durant la projection nous allons mentionner diverses données techniques de ce chantier impressionnant! Toute l'information est écrite dans le document résumé disponible avec le power point.
- Conception de haut niveau des fondations par un ingénieur expert de très haut calibre, Denis Lefebvre ing. M.Sc.A.

Chapitre V: Conclusions et recommandations

- La MRC s'est donnée un levier économique très important.
- Seul l'échéancier n'a pas été respecté, 1 an de retard:
 - Un petit groupe d'opposant;
 - Une lourdeur bureaucratique mal évaluée au départ.
- L'année de retard coûtera à la MRC quelques 3,5M\$:
 - 0,5M\$ de pénalité dans le contrat avec HQ;
 - 2,5M\$ inhérent à la formule d'indexation du prix;
 - 0,5M\$ de frais d'intérêts, ajustement des coûts des différents fournisseurs.

Chapitre V: Conclusions et recommandations (suite)

- Tenir en compte la réelle volonté des décideurs;
- Il y a toujours des opposants, ne jamais les sous-estimer.
- Tenir en compte des critères bureaucratique au moment de l'élaboration d'un projet. Budgéter une contingence.
- Un gros MERCI à nos répondants chez Hydro-Québec.

Par: Catherine Tétreault, ingénieure, 514-821-3148 Marcel Fafard, ingénieur 450-881-6475